

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 NOVEMBRE 2017**

.....

L'an deux mille dix-sept, le six novembre, le Conseil municipal de Fleury-sur-Orne, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc LECERF, Maire.

Présents : Marc LECERF, Jacqueline BAURY, Franck SAVARY, Myriam HOORELBEKE, Lionel MULLER, Mariannick LEBAS, Claude LECLERE, Betty LEPAON, Christian LETELLIER, Dominique DUGOUCHET, Florian FAUDAIS, Christian LAFAGE, Marie DENIS, Franck DORE, Olivier VRIGNON et Laurence VALLEE

Absents : Lydie PRIEUR représentée par Jacqueline BAURY, Nicolas LIOT représenté par Marc LECERF, Vanessa BRANDOLIN, Jonathan FERIAUD, Morgane GUIMBAULT, Vincent FALLIGAN-DEVERGNE représenté par Florian FAUDAIS, Jézabel SUEUR, Delphine MULLER, Elodie BELLET et Cédric PEGEAULT représenté par Franck DORE

Secrétaire de séance : Florian FAUDAIS

1. RAPPORT DE LA CLECT RELATIF AUX CHARGES TRANSFEREES SUITE A LA CREATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE AU 1ER JANVIER 2017 - COMPETENCES VOIRIE, ESPACES VERTS, TOURISME, FOURRIERE ANIMALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion relative aux charges transférées suite à la création de la communauté urbaine a eu lieu le 8 octobre 2017 et qu'il y a lieu de procéder à l'approbation du rapport. Il en donne lecture.

Il indique que le montant total net des charges transférées pour la commune de Fleury-sur-orne s'élève à 417.059 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité Décide d'approuver le rapport n°1 - 2017 - transfert de charges suite à la création de la communauté urbaine au 1^{er} janvier 2017 - compétences voirie, espaces verts, tourisme, fourrière animale.

2. BUDGET VILLE 2017 - MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2

Madame BAURY explique qu'il y a lieu de procéder à une modification budgétaire afin d'équilibrer les budgets pour la fin d'année 2017. Elle donne lecture des modifications.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les modifications budgétaire comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :

<i>- CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</i>	
60612 - Energie - Electricité :	+ 35 000.00 €
60622 - Carburants :	+ 7 000.00 €
611 - Contrats de Prestation de Service :	+ 30 200.00 €
615231 - Entretien et réparations de voirie :	+ 7 800.00 €
6226 - Honoraires :	+ 5 000.00 €
6262 - Frais de télécommunications :	+ 5 000.00 €
<i>- CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS</i>	
64111 - Rémunération principale :	+ 75 000.00 €
64118 - Autres indemnités :	+ 20 000.00 €
64168 - Autres emplois d'insertion :	- 20 000.00 €
<i>- CHAPITRE 022 -DEPENSES IMPREVUES</i>	
022 - Dépenses imprévues :	-165 000.00 €

- CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
6574 - Subventions : - 10 000.00 €

- CHAPITRE 014 - ATTENUATION DE PRODUITS
739211 - Attribution de compensation : + 10 000.00 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES :

- OPERATION 300 - BATIMENTS
21318 - Autres bâtiments publics : - 31 000.00 €

- OPERATION 200 - MATERIEL
2188 - Autres immobilisations corporelles : - 22 000.00 €

- OPERATION 100 - TERRAINS
21711 - Terrains nus : + 53 000.00 €

3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification du tableau des effectifs telle que proposée par le Comité Technique.

Monsieur LETELLIER explique à l'assemblée que cette modification concerne les personnes qui ont pu bénéficier d'un avancement de grade en 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification du tableau des effectifs comme suit :

Emplois créés	Nombre	Date d'effet
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3	01/12/2017
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	01/12/2017
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	01/12/2017

Emplois supprimés	Nombre	Date d'effet
Adjoint technique	5	01/12/2017
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	01/12/2017

4. BLOODY FLEURY 2018 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DE NORMANDIE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention de 10 000 € auprès du Conseil Régional de Normandie dans le cadre du « Bloody Fleury » qui aura lieu en février prochain.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à demander une subvention d'un montant de 10 000 € au Conseil Régional de Normandie pour un montant total de 136 000 €.

5. BLOODY FLEURY 2018 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention de 2 000€ auprès de la DRAC dans le cadre du « Bloody Fleury » qui aura lieu en février prochain.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à demander une subvention d'un montant de 2 000€ à la DRAC pour un montant total de 136 000 €.

6. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur Florian FAUDAIS d'intégrer la commission des affaires scolaires et périscolaires et lui demande de se prononcer sur le sujet.

Le Conseil Municipal approuve la demande de Monsieur Florian FAUDAIS d'intégrer la commission municipale des affaires scolaires et périscolaires.

7. SDEC ENERGIE - RETRAIT DE LA COMMUNE DELEGUEE DE GUILBERVILLE

Monsieur le Maire expose que la création, au 1^{er} janvier 2016, de la commune nouvelle de TORIGNY-LES-VILLES dans la Manche, constituée des communes de TORIGNI-SUR-VIRE, BRECTOUVILLE, GIEVILLE ET GUILBERVILLE, entraîne la coexistence sur un même territoire de trois autorités concédantes différentes (la ville de TORIGNY SUR VIRE et les deux syndicats d'énergie du Calvados et de la Manche).

Il informe également que dans ce contexte, la commune de TORIGNY-LES-VILLES, a décidé, par délibération en date du 22 septembre 2016, d'adhérer au Syndicat d'électricité de la Manche, le SDEM et, par voie de conséquence, de demander le retrait de la commune déléguée de GUILBERVILLE du SDEC ÉNERGIE.

Lors de son assemblée du 12 décembre 2016, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a ainsi approuvé ce retrait, au 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le retrait de la commune déléguée de Guilberville du SDEC ÉNERGIE.

8. SDEC ENERGIE - ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Monsieur le Maire expose que, suite à la révision de ses statuts, la Communauté de Communes Cœur de Nacre a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transmettre sa compétence « Energie renouvelable sur les équipements communautaires ».

Lors de son assemblée du 19 septembre 2017, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a ainsi approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Cœur de Nacre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Nacre au SDEC ÉNERGIE.

9. CONVENTION DE PASSAGE DE CABLE ELECTRIQUE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'ENEDIS sollicite la signature d'une convention de servitude pour le passage d'un câble électrique, rue du Stade, pour l'alimentation de la pépinière mise en place dans la ZAC des Hauts de l'Orne et sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour pouvoir la signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer la convention servitude pour le passage d'un câble électrique, rue du Stade, pour l'alimentation de la pépinière mise en place dans la ZAC des Hauts de l'Orne